

BStGer BB.2011.126 vom 30. November 2011

Bundesstrafgericht, 2011-11-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BB.2011.126

FR: TPF BB.2011.126 du 30 novembre 2011

IT: TPF BB.2011.126 del 30 novembre 2011

Regeste

Consultation des dossiers (art. 101 s. en lien avec l'art. 107 al. 1 let. a CPP). Retrait du recours.

Erwägungen

E. 1

La cause est rayée du rôle.

E. 2

Un émolument de Fr. 500.--, couvert par l'avance de frais acquittée, est mis à la charge de la recourante. Le solde de Fr. 1'000.-- lui sera restitué.

Bellinzone, le 1er décembre 2011

Au nom de la Ire Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président:

Le greffier:

Distribution

- Me Enrico Monfrini, avocat - Ministère public de la Confédération - Mes Shelby du Pasquier et Olivier Unternaehrer, avocats - Me Nicholas Antenen, avocat

Indication des voies de recours

Il n'existe pas de voie de recours ordinaire contre cette décision.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.